

Publié le : CONSEIL MUNICIPAL DU : 31 MARS 2021
02 AVR. 2021
Présents : 34 DELIBERATION N° : 14357
Représentés : 5
Absents : DGA DE SECTEUR : CAROLE CONDAT
Pour : 39 SERVICE : ACTION CULTURELLE
Contre :
Abstention : AFFAIRE SUIVIE PAR : ELODIE QUIGNON

DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE POUR 2021 : SIGNATURE DU CONTRAT CULTUREL DE TERRITOIRE, D'AIDE A L'INVESTISSEMENT CULTUREL ET DE TOUTES PIECES RELATIVES A LA SUBVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération N°2016-02-0023 votée par le Conseil Départemental de l'Essonne en date du 27 juin 2016 fixant les modalités d'attribution de subventions aux collectivités territoriales pour le développement d'actions culturelles sur le département,

CONSIDERANT les orientations du Conseil Départemental de l'Essonne en matière de politique culturelle départementale,

CONSIDERANT les axes et les propositions de volets d'aides aux actions culturelles sur le territoire de Sainte-Geneviève-des-Bois,

CONSIDERANT la mise en place d'un partenariat entre la commune et le Conseil Départemental de l'Essonne, représenté par Monsieur François DUROVRAY, Président,

CONSIDERANT que la volonté municipale est de développer des actions culturelles sur le territoire de Sainte Geneviève des bois,

CONSIDERANT que différents partenaires (Le Collectif Piscine, autres associations culturelles) et services municipaux sont partie prenante dans les actions culturelles à mener,

CONSIDERANT que le Conseil Départemental est susceptible de contribuer financièrement à la mise en place d'actions culturelles sur le territoire pour l'année 2021 en fonctionnement et en investissement,

CONSIDERANT l'accord de la commission Education, Jeunesse, Citoyenneté, Politiques sportives, Culture, Patrimoine, Histoire de la Ville du 16 mars 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE la signature du Contrat Culturel de Territoire 2021 entre la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois et le Conseil Départemental de l'Essonne, et de tous documents dont l'objet est de définir les modalités de partenariat sur les projets culturels afin de contribuer au développement et à la pérennisation de l'action culturelle sur le territoire essonnien,

SOLLICITE du Conseil Départemental de l'Essonne une subvention dans le cadre du Contrat Culturel de Territoire 2021 à hauteur de 30 500 euros,

DECIDE la signature du dossier d'Aide à l'Investissement Culturel 2021 entre la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois et le Conseil Départemental de l'Essonne,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 31/03/2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, les membres composant le Conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le 25 mars 2021, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Karla AREL, Philippe DECOMBLE, Eléonore MORENO, Franck CHAUVEAU, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, , Norman PANTER, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marc ESNAULT, Jérémy SIMON, Jacques BENISTY, Mélanie SCHLATTER, Thomas ZLOWODZKI, Chantal LORIC, Yassin LAMAOU, Marie-Noëlle ROLLY, Quentin CHOLLET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Alice SEBBAG (pouvoir à Mme Carcasset), Olivier LEONHARDT (pouvoir à M. Petitta), Naïma FERROUDJI (pouvoir à M. Ouarem), Marie-Dominique CRIBIER (pouvoir à M. Esnault), Farah QADHI (pouvoir à M. Panter).

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 34

représentés : 5

absents :

Monsieur le Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur CHOLLET est élu secrétaire.

Monsieur COLOMBELLI, Directeur Général des Services, assiste à la séance

SOLLICITE du Conseil Départemental de l'Essonne une subvention dans le cadre de l'Aide à l'Investissement Culturel 2021 à hauteur de 26 000 euros,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat Culturel de Territoire et la demande d'Aide à l'Investissement Culturel, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,

AUTORISE la Commune à déposer l'appel à projet du Contrat Culturel de Territoire et le dossier de demande d'Aide à l'Investissement Culturel pour 2021 auprès du Conseil Départemental de l'Essonne, à solliciter et à encaisser ces financements.

IMPUTE les recettes correspondantes au chapitre 74, article 7443 du budget communal

Pour extrait conforme

Frédéric PETITTA,
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération



